



## Escroquée par un artisan : quel recours

-----  
Par RT31

Bonjour

Voici mon histoire...

Début janvier je sollicite le mari d'une amie pour réaliser chez moi des travaux de carrelage (70 m2 de carrelage en 60\*60)

Le chantier se déroule mais dès le lendemain au jour, nous constatons avec mon mari plusieurs problèmes de désaffleurement assez sérieux.

Nous faisons appel à l'artisan que nous connaissons bien et qui s'engage à passer rectifier les problèmes.

LE connaissant et n'ayant donc aucune raison de douter de sa bonne foi, nous payons l'intégralité de la facture (Première erreur). L'artisan revient, tente de réparer ... mais n'achève pas les travaux.

Plusieurs semaines plus tard, sans nouvelle de sa part (ce dernier me ballade et me laisse entendre qu'il a d'autres chantiers), je décide de consulter par hasard le registre du commerce et la surprise je constate que sa Société a été radiée en octobre 2017 (alors que la facture a été émise au 15 janvier 2018 !!!). Je précise que j'avais vérifié la viabilité de son entreprise au moment du devis établi lui en juin 2017.

La je tombe de très haut car qui dit entreprise radiée dit fausse facture et pas d'assurance

je déduit aussi que la TVA (calculé à 20% injustement car il s'agit de rénovation) a été empochée par l'artisan...

En somme l'artisan a bossé au black à notre insu.

J'ajoute que 5 mois après les travaux, le carrelage posé ne tient plus : de plus en plus de carreaux sonnent creux, les joints se creusent, les désaffleurements s'aggravent.

Bref, nous sommes coincés dans une maison sans cuisine (cuisine commandé mais mise en standby car impossible à poser sur une tel carrelage) avec 2 enfants.

Une seule questions: quel recours contre ce genre de personnage si peu scrupuleux qui a à mon sens profité de ma relation privilégiée avec son épouse pour abuser de notre confiance ? quel argument pourrait avancer pour tenter un règlement à l'amiable qui ne peut se solder que par un remboursement pur et simple de sa facture et de celle du matériau ? si non, que puis je espérer d'une action juridique ?

Merci pour vos conseils.

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50